

La vérité

Les jeunes et la conduite avec facultés affaiblies par la drogue

Contexte

Certaines drogues, notamment le cannabis, peuvent nuire à votre capacité de conduire et augmenter le risque de collision. Au Canada, le nombre de conducteurs décédés dans des accidents de la route dont le test de dépistage de drogue donne des résultats positifs dépasse celui des conducteurs dont les résultats au test de dépistage d'alcool étaient positifs. Les jeunes continuent par ailleurs de former le groupe le plus important de conducteurs qui, après avoir perdu la vie dans une collision, reçoivent des résultats positifs à l'analyse visant à déceler la présence d'alcool et/ou de drogue dans l'organisme.

Saviez-vous que la conduite avec facultés affaiblies est l'une des principales causes criminelles de décès et de blessures au Canada?

Cette ressource fournit de l'information sur les effets des drogues sur la capacité de conduire d'une personne. Parlez-en avec les jeunes et aidez-les à prendre des décisions éclairées sur leur comportement au volant.

Conduite avec facultés affaiblies par la drogue

Les effets des drogues (légal, illégal ou sur ordonnance) peuvent se faire sentir de nombreuses façons. Même de petites quantités peuvent augmenter le

risque d'être victime d'une collision impliquant des véhicules à moteur. Différentes drogues ont des effets différents sur le cerveau et le corps et peuvent nuire à la capacité de conduire. Les drogues peuvent notamment causer les effets suivants :

- Temps de réaction diminué ou augmenté
- Somnolence
- Capacité réduite de faire face à des événements inattendus
- Atteinte à la mémoire à court terme
- Concentration déficiente
- Capacité réduite de diviser l'attention
- Capacité réduite de percevoir le temps et l'espace
- Incidence négative sur le jugement et la capacité de prendre des décisions
- Augmentation des comportements à risque
- Troubles de l'équilibre et de la coordination

Voici sept catégories de drogues qui peuvent nuire à la capacité de conduire des personnes et certains de leurs effets potentiels :

Dépresseurs du système nerveux central

p. ex., Xanax, Ativan, Effexor, Paxil, Valium

Les dépresseurs du système nerveux central ralentissent l'activité cérébrale, provoquent de la somnolence et peuvent causer des troubles de l'élocution. Ils peuvent également causer un manque de coordination et un ralentissement des mouvements.

Hallucinogènes

p. ex., LSD, ecstasy, mescaline, psilocybine

Les hallucinogènes peuvent déformer les messages sensoriels transmis au cerveau - ils peuvent altérer le goût, la vue, l'ouïe, l'odorat et les sensations. Ces drogues peuvent nuire à la prise de décisions, à la mémoire, à la perception et à la capacité de contrôler la vitesse et de s'adapter au changement.

Stimulants du système nerveux central

p. ex., cocaïne, méthamphétamine, cristaux de méthamphétamine, amphétamine (speed), Ritalin

Les stimulants accélèrent et stimulent l'activité cérébrale et le fonctionnement du corps. Cela peut entraîner une incapacité à se concentrer ou à diviser son attention, et augmenter les comportements à risque.

Analgsésiques narcotiques

p. ex., oxycodone, fentanyl, héroïne, méthadone, codéine

Un conducteur sous l'effet d'analgésiques narcotiques peut être somnolent, conduire plus lentement et/ou en zigzag, avoir les pupilles contractées, respirer lentement, avoir une mauvaise maîtrise du véhicule et des réactions tardives.

Cannabis/Marijuana

p. ex., haschich, huile de haschich, shatter, budder, cire, dabs, kif, produits comestibles, teinture, crèmes, pot

La consommation de cannabis a des effets sur les capacités cognitives et motrices. Cela peut entraîner une capacité réduite de diviser son attention et de percevoir le temps et l'espace, de la fatigue, du stress

et une difficulté à se concentrer. Les effets du cannabis dépendent de plusieurs facteurs, tels que le type et la quantité de cannabis consommé et la façon dont le cannabis est ingéré.

Anesthésiques dissociatifs

p. ex., PCP, kétamine, dextrométhorphane (DXM)

Les anesthésiques dissociatifs peuvent causer des comportements cycliques de non-réceptivité, des hallucinations et une augmentation de la température corporelle.

Inhalants

p. ex., essence, whippits, dépoussiéreur à air pour ordinateur, oxyde de diazote, autres solvants volatils

Les inhalants peuvent causer une rougeur dans les yeux, une grande confusion, des rougeurs au visage, une très mauvaise coordination et une intoxication grave. En cas d'utilisation prolongée, ils peuvent également causer des lésions cérébrales permanentes.

La conduite avec facultés affaiblies et la loi

La conduite avec facultés affaiblies, qu'elle soit attribuable à de la drogue (même des médicaments prescrits par un médecin), à de l'alcool ou à l'effet combiné des deux, est illégale et peut entraîner une infraction criminelle en vertu du *Code criminel*. Il est interdit par la loi de conduire un véhicule à moteur en ayant les facultés affaiblies, y compris des véhicules, des bateaux, des véhicules tout terrain (VTT), des motoneiges et des scooters (essence ou électrique).

Les policiers sont formés pour détecter les conducteurs aux facultés affaiblies par la drogue en

utilisant sur place des tests de sobriété normalisés (TSN) et en soumettant les conducteurs à une évaluation par un expert en reconnaissance des drogues (ERD). Ils peuvent également demander un échantillon de sang, d'urine ou de salive pour la détection de substances psychoactives.

Dans les cas où il y a conduite avec facultés affaiblies, en plus des sanctions pénales, plusieurs provinces et territoires imposent des sanctions administratives. Celles-ci peuvent comprendre des amendes, la suspension du permis de conduire et des programmes d'éducation et de déjudiciarisation. Consultez la législation provinciale ou territoriale pour obtenir de plus amples renseignements sur les conséquences de la conduite avec les facultés affaiblies dans votre région.

Prévention

Pour aider les jeunes à faire des choix éclairés et réduire les risques associés à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue :

- Soyez un modèle positif;
- Connaissez les faits. Les jeunes font leur propre recherche, surtout en ligne, et ce qu'ils trouvent n'est pas toujours exact;
- Parlez avec franchise des méfaits, des conséquences et des dangers de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue;
- Fournissez aux jeunes des solutions de rechange pour éviter qu'ils conduisent avec les facultés affaiblies ou qu'ils montent à bord d'un véhicule

dont le conducteur a les facultés affaiblies. Par exemple :

- » désigner un conducteur;
- » utiliser un autre moyen de transport (autobus, taxi, ami ou membre de la famille);
- » passer la nuit sur place si c'est possible et sécuritaire de la faire.

- Encouragez activement les jeunes à rester sobres lorsqu'ils prennent le volant et à faire des choix sains qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs personnels.

Pour plus d'informations

Centre de prévention du crime chez les jeunes de la GRC
rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances
ccsa.ca

Gouvernement du Canada
canada.ca/cannabis

En collaboration avec :

